



Conseil de sécurité

Distr. générale
6 décembre 2007
Français
Original : anglais

Rapport de la mission du Conseil de sécurité au Timor-Leste du 24 au 30 novembre 2007

I. Introduction

1. Dans une lettre datée du 31 octobre 2007 (S/2007/647), le Président du Conseil de sécurité a informé le Secrétaire général que les membres du Conseil de sécurité avaient décidé d'envoyer une mission au Timor-Leste du 24 au 30 novembre 2007. Comme il était indiqué dans le mandat de la mission, celle-ci avait principalement pour objet de réaffirmer l'engagement pris par le Conseil d'aider le peuple timorais à consolider la paix, la gouvernance démocratique et l'état de droit pendant la période faisant suite aux élections, d'exprimer l'appui sans réserve du Conseil à la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT) et d'évaluer les progrès accomplis sur place dans l'exécution du mandat de la MINUT. Elle avait également pour mandat de discuter et procéder à des échanges de vues avec les autorités timoraises sur les moyens d'aider le pays à se doter des moyens voulus pour faire fond sur les progrès en matière de sécurité et les progrès démocratiques et autres accomplis jusqu'à présent. Le texte intégral du mandat et la composition de la mission figurent dans l'annexe au présent rapport.

2. La mission est partie de New York le 24 novembre et est rentrée le 1^{er} décembre. Au cours de la visite, les membres de la mission se sont entretenus avec le Président du Timor-Leste, José Ramos-Horta, le Premier Ministre Xanana Gusmão, le Président du Parlement national, le Président de la Cour d'appel, des ministres, des membres du Parlement, des chefs de parti politique, des représentants de la société civile, le commandant général désigné de la police nationale, le commandant des forces armées, le corps diplomatique, la MINUT et le commandant par intérim de la force internationale de sécurité. La mission s'est entretenue séparément avec les évêques de Dili et de Baucau. Elle s'est également rendue dans le district ouest de Liquiça et à Baucau, la deuxième plus grande ville du Timor-Leste, située dans l'est du pays, pour s'entretenir avec les responsables locaux, les représentants des partis politiques et les commandants de la police nationale et de la MINUT dans chaque district.



II. Préoccupations et questions essentielles

Réconciliation nationale et démocratie

3. La mission s'est rendue au Timor-Leste après les premières élections présidentielles et législatives depuis l'indépendance, organisées en avril, mai et juin 2007, à un moment où le pays tente de se relever lentement de la crise de 2006. Cette crise a montré que les différences entre les dirigeants politiques du pays ont exacerbé les divisions à tous les niveaux de la société timoraise, ce qui souligne la nécessité de redoubler d'efforts pour promouvoir le dialogue et la réconciliation nationale. Si les élections de 2007 se sont déroulées de manière pacifique et ont été jugées libres et régulières par les Timorais et la communauté internationale, la violence qui a suivi l'annonce de la formation du nouveau gouvernement en août 2007 – l'Alliance pour une majorité parlementaire qui a obtenu 37 sièges au Parlement ayant été invitée à former le Gouvernement au lieu de l'ancien parti au pouvoir, le Fretilin, qui n'en a obtenu que 21 – témoignait de la fragilité de la situation politique et de la nécessité de déployer des efforts plus soutenus pour bâtir une société véritablement démocratique.

4. Le Président Ramos-Hortas et le Premier Ministre Xanana Gusmão ont souligné avec force à la mission que l'État et le Gouvernement étaient résolus à restaurer la stabilité et la normalité, tout en réaffirmant leur attachement à la démocratie et à l'état de droit. Le nouveau gouvernement venait juste d'entrer en fonction en août 2007 et le Premier Ministre, tout en étant conscient du caractère ardu des problèmes auxquels le pays faisait face, s'est dit convaincu que le Gouvernement pourrait les résoudre au cours de l'année ou des deux prochaines années. Il a mis un accent particulier sur l'institutionnalisation de la transparence, la lutte contre la corruption et l'établissement d'une culture de valeurs démocratiques. Les élections constituaient de toute évidence un pas vers la consolidation de la démocratie au Timor-Leste. Depuis que le nouveau parlement a commencé à fonctionner, les discussions qui ont eu lieu sur le programme du Gouvernement et le budget de la période de transition ont été un exercice encourageant de débat démocratique constructif. Le Gouvernement a fait preuve du respect dû au Parlement en tant qu'organe indépendant de souveraineté et le débat parlementaire a, en général, été constructif.

5. Au cours d'une réunion avec la mission, le Secrétaire général du Fretilin et ex-Premier Ministre, Mari Alkatiri, a indiqué que les élections avaient soulevé de nouveaux problèmes. Il a qualifié le nouveau gouvernement d'inconstitutionnel et d'illégal et déclaré que celui-ci n'avait « aucune légitimité », le parti dirigé par Xanana Gusmão n'ayant obtenu que 24 % des voix contre 29 % pour le Fretilin, et que la coalition dirigée par M. Gusmão, qui était constituée de quatre partis dont le total des voix s'élevait à plus de 51 %, avait été formée seulement après les élections afin d'obtenir une majorité des sièges au Parlement. M. Alkatiri a dit que si la coalition avait été constituée avant les élections, s'était présentée comme un bloc et avait gagné, le Fretilin aurait accepté les résultats. Il a déclaré que de nouvelles élections devraient être organisées au plus tard avant la fin de 2009, éventuellement avant le deuxième semestre de 2009. Il a toutefois indiqué que le Fretilin était résolu à ne pas recourir à la violence pour régler les différends, soulignant qu'il utiliserait des « moyens politiques » pour convaincre le Président de la nécessité d'organiser de nouvelles élections. Malgré les préoccupations du Fretilin, tous les interlocuteurs, y compris le Président Ramos-Horta, M. Alkatiri et les représentants

de la MINUT ont informé la mission que le Fretilin assistait aux séances parlementaires et participait activement aux travaux du Parlement, tant en commission qu'en séance plénière.

6. Si des progrès sensibles ont été accomplis en matière de démocratisation, la mission a noté qu'il n'a pas encore été totalement remédié aux causes profondes de la crise de 2006 et à ses conséquences. Des tensions politiques sous-jacentes remontant au temps de la crise et aux récentes élections continuent d'exister dans différents secteurs de la société, tant au niveau national qu'au niveau des districts, notamment les tensions entre partisans et opposants du Fretilin, la dynamique régionale opposant l'est et l'ouest et les divisions entre l'armée et la police. Dans une déclaration qu'elles ont présentée à la mission, un certain nombre d'organisations non gouvernementales locales ont déclaré que « le Timor oriental vit une crise identitaire » et que « ces réalités découlent de l'histoire compliquée et divisée qui a été celle du peuple timorais au cours des trois dernières générations et posent un énorme problème au processus d'édification de la nation et au développement global du pays ». Elles ont demandé instamment à la mission d'aider le Gouvernement à créer des mécanismes pour mobiliser les acteurs de la société civile de manière à élaborer et mettre en œuvre une stratégie commune en vue de réaliser l'unité nationale.

Situation générale en matière de sécurité et réforme du secteur de la sécurité

7. Après la violence enregistrée dans les districts de l'est à la suite de la prestation de serment du nouveau gouvernement le 8 août, la situation générale en matière de sécurité s'est améliorée dans l'ensemble du pays. Des troubles mineurs ont continué de se produire sporadiquement dans certaines parties de Dili et la situation reste fragile et explosive. Toutefois, on craint que les problèmes qui continuent de découler de la crise (tels que ceux concernant le commandant fugitif Reinado, les « pétitionnaires » (voir plus loin) et les personnes déplacées) n'aient des incidences négatives sur la situation en matière de sécurité. Reconnaisant la contribution de la police de la MINUT à l'amélioration de la situation en matière de sécurité, tous les interlocuteurs timorais ont demandé que ces forces de police restent présentes dans le pays et continuent d'aider le Gouvernement à maintenir la sécurité. Les partis d'opposition représentés au Parlement étaient d'avis que, du fait des divisions entre les dirigeants politiques et du manque de confiance vis-à-vis des institutions timoraises de sécurité, la population n'était toujours pas certaine des perspectives de la sécurité et de la stabilité à long terme. Toutes les parties ont engagé l'ONU, de même que la force internationale de sécurité, à rester dans le pays pendant que les structures démocratiques sont mises en place.

8. Les membres de la mission ont été informés qu'en général la coopération entre la police de la MINUT, qui est chargée d'assurer provisoirement l'application des lois, et la police nationale, dont elle partage les locaux, a été satisfaisante, quoique des améliorations soient encore possibles. Des représentants de la société civile timoraise dans différents districts se sont plaints à la mission de l'autoritarisme de certains agents de police de la MINUT, notamment lorsque des incidents surviennent dans les camps de déplacés, où des femmes et des enfants ont été victimes de violence. En ce qui concerne le renforcement institutionnel de la police nationale, le programme d'enregistrement et de certification se poursuit conformément à l'Accord complémentaire sur les activités de police. Jusqu'ici,

3 110 agents, soit 97 % du total des effectifs, ont été enregistrés et soumis à une présélection. Pour l'instant, 1 274 d'entre eux ont été provisoirement certifiés et 186 ont obtenu une certification finale. Toutefois, plusieurs chefs de police se sont plaints que l'ensemble du processus de sélection et de tutorat de la police nationale durant trop longtemps, les agents de police timorais n'étaient pas en mesure de s'acquitter de fonctions opérationnelles et devaient en laisser le soin à la police de la MINUT. Ils étaient d'avis que les agents timorais devaient participer le plus tôt possible aux activités opérationnelles de police, notamment à Dili, et ils ont déclaré qu'ils craignaient d'être marginalisés aux yeux de leur peuple. Malgré ces sujets de préoccupation, les Timorais souhaitaient de toute évidence que la police internationale transmette des connaissances et des compétences à la police locale et améliore la formation. Il a été suggéré à cet égard que d'autres agents de police des Nations Unies spécialisés dans la formation soient déployés à la MINUT.

9. Les problèmes plus généraux qui se posent dans le secteur de la sécurité, notamment la nécessité d'améliorer l'interaction entre les institutions de sécurité, de renforcer le cadre juridique, d'accroître les capacités opérationnelles et de promouvoir le contrôle civil, doivent être réglés dans le cadre du processus de réforme du secteur de la sécurité. Les premiers pas de ce processus ont été faits en décembre 2006 avec la création d'un groupe de travail conjoint d'examen du secteur de la sécurité, coprésidé par de hauts représentants des ministères concernés et de la MINUT. Le Président a joué un rôle de premier plan dans le processus de réforme du secteur de la sécurité en créant un mécanisme à trois niveaux. Il a dit à la mission que sous la direction du ministre précédent, la force de police avait été divisée en factions et que les Timorais devaient tirer leçon des erreurs passées. Il faudrait du temps pour mettre en place une police professionnelle et le pays aurait besoin de l'aide de l'ONU. Le Président a souligné également que, tant que les problèmes des deux institutions de sécurité n'auraient pas été réglés, de graves problèmes continueraient de se poser, reconnaissant toutefois qu'il avait essayé de promouvoir de meilleures relations entre les institutions et que les rapports s'étaient en fait améliorés. Le Secrétaire d'État à la sécurité et le commandant des forces armées ont tous les deux indiqué qu'une politique nationale de sécurité n'avait toujours pas été élaborée, ce dernier faisant valoir qu'il importait de préciser le rôle des forces armées dans le pays. Il est encourageant de noter que dans le cadre des préparatifs en vue de l'examen détaillé du secteur de la sécurité, pour lequel la MINUT a pour mandat d'aider le Gouvernement, les travaux ont commencé récemment sur l'élaboration d'une politique nationale de sécurité, avec l'assistance de la Mission.

10. Les forces armées, qui comptent principalement sur les donateurs bilatéraux pour leur développement, se composent de 700 hommes et femmes depuis le limogeage, en mars 2006, de 594 soldats qui s'étaient plaints de discrimination présumée au sein de l'armée. Le traitement de la question de ces « pétitionnaires » a été le facteur qui a déclenché la crise de 2006. La position du Président et du Gouvernement est que cette question peut être réglée par une combinaison de compensations financières et, pour certains, la possibilité d'être réintégrés, au cas par cas, dans les forces armées. Ces dispositions devront être équilibrées par des mesures d'incitation du personnel. Le Président a informé la mission que le commandant des forces armées, qui s'était précédemment opposé à la réintégration des pétitionnaires, avait accepté cette proposition.

Renforcement des capacités

11. Le Premier Ministre a indiqué que le renforcement des capacités constituait l'un des principaux besoins du Gouvernement et que celui-ci demandait aux pays voisins de l'aider à renforcer ses capacités dans plusieurs domaines. Des progrès importants ont été accomplis depuis 2002 en matière de renforcement des capacités de la fonction publique mais il reste encore beaucoup à faire. Au cours de la crise de 1999, jusqu'à 8 000 fonctionnaires, des Indonésiens pour la plupart, avaient fui le pays. Il faudrait de nombreuses années pour rétablir à un niveau approprié les effectifs, la compétence et l'expérience des agents de la fonction publique. Outre le vivier limité de ressources humaines qualifiées ayant les connaissances et compétences techniques voulues, la fonction publique timoraise souffre encore gravement d'un manque de clarté de sa structure organisationnelle, de ses systèmes et de ses méthodes de travail. La mise en place d'une fonction publique non politisée, opérant sur la base de systèmes et de méthodes axées sur le mérite, la compétence et le professionnalisme, continue de poser un véritable problème.

12. Tout comme les quatre organes de souveraineté (la présidence, le Parlement, les tribunaux et l'exécutif), le secteur de la justice a besoin d'une aide continue de la communauté internationale. Le Président de la Cour d'appel (la plus haute juridiction du pays), juge international timorais de naissance et d'origine ethnique, a remercié la mission pour les juges, procureurs et autres membres du personnel judiciaire expatriés fournis par l'ONU et la communauté internationale, qui ont permis au système de fonctionner et aussi de former les ressources humaines nationales pour ce secteur. Il a dit que le pays mettrait plusieurs années à mettre en place les ressources nationales nécessaires. Selon lui, la crise de 2006, qui avait augmenté le nombre d'affaires à examiner, avait aggravé la pénurie de ressources humaines, plusieurs affaires délicates ayant fait l'objet d'une enquête et certaines ayant été mises en jugement. Il a déclaré que la fragilité de la structure institutionnelle constituait l'un des principaux problèmes auxquels le Timor-Leste faisait face, lequel, conjugué avec les capacités limitées et le manque de compétences et de formation, entravait l'instauration d'une culture de règlement pacifique des conflits. Il a engagé l'ONU à apporter une aide au renforcement du secteur de la justice. Parallèlement, le Procureur général adjoint du Timor-Leste a indiqué que le pays ne comptant que huit procureurs nationaux et quatre internationaux, le parquet était en sous-effectif et ne disposait pas du personnel nécessaire pour s'acquitter de son mandat. Par exemple, il a mentionné que le Gouvernement et la MINUT avaient tous les deux lancé un appel à la communauté internationale pour qu'elle fournisse au système judiciaire timorais des experts pour l'aider à mener les investigations et les poursuites dans les affaires identifiées par la Commission spéciale indépendante d'enquête des Nations Unies. Il est encourageant de noter que le nouveau gouvernement a exprimé son intention d'accroître les crédits ouverts pour le secteur de la justice de sorte que celui-ci puisse s'acquitter de ses fonctions.

Justice et état de droit

13. Dans son rapport d'octobre 2006, la Commission spéciale indépendante d'enquête a recommandé que plus de 60 individus qui auraient participé à des actes criminels pendant la crise de 2006 soient poursuivis en justice. Donnant suite à cette recommandation, le Procureur général a lancé 16 enquêtes portant sur des infractions pénales. Des procès ont eu lieu dans trois affaires et sont en cours dans

trois autres. Compte tenu des graves problèmes de ressources qui se posent au secteur judiciaire, comme il a été indiqué précédemment, ainsi que du caractère délicat du climat politique, des progrès sensibles ont été accomplis dans la mise en œuvre des recommandations de la Commission. Tous les interlocuteurs timorais qui se sont entretenus avec les membres de la mission ont souligné qu'il importait de rendre justice et d'établir les responsabilités en ce qui concerne les événements de 2006, de mener des enquêtes et de poursuivre les responsables au sein de toutes les parties au conflit. À cet égard, certains partis politiques de l'opposition ont prié instamment l'ONU d'accélérer la mise en œuvre des recommandations de la Commission d'enquête, notamment celle tendant à la nomination d'un procureur général adjoint international qui veillerait à ce que les poursuites soient libres de toute influence politique.

14. D'après le Fretilin, le fait que le commandant Alfredo Reinado, ancien chef de la police militaire, déserteur, n'ait toujours pas été appréhendé et continue d'échapper à la justice, depuis qu'il s'était évadé de prison en août 2006, témoignait du parti pris du Gouvernement actuel, l'ex-Ministre de l'intérieur et ex-Vice-Président du Fretilin ayant, lui, été jugé et condamné pour son rôle dans la crise de 2006. Le Président Ramos-Hortas a informé la mission que le Gouvernement avait bien tenté d'arrêter Reinado par la force en février mais que l'intéressé avait réussi à s'échapper et que l'opération s'était soldée par la mort de cinq personnes. Il a déclaré que le Gouvernement n'avait pas l'intention de recourir à la force pour capturer Reinado car ce serait « irresponsable » mais était résolu à faire en sorte que l'intéressé soit traduit en justice, même si cela devait prendre 10 ans. Si la stratégie du Gouvernement est de négocier avec Reinado pour le traduire en justice, celui-ci tente pour sa part d'établir davantage un lien entre sa propre situation et la question des pétitionnaires. Des membres du Fretilin siégeant au Parlement, ainsi que plusieurs représentants de partis politiques et de la société civile ont, à maintes reprises, fait part à la mission de leur préoccupation du fait que l'affaire Reinado n'ait toujours pas été réglée, facteur contribuant à entretenir la peur que la situation en matière de sécurité était encore fragile et risquait de déboucher sur de nouvelles violences.

Situation des personnes déplacées

15. Selon les estimations, il y a encore 100 000 personnes déplacées, dont 30 000 à Dili et 70 000 dans les différents districts. Il s'agit de Timorais qui ont fui leur maison à la suite de la crise de 2006, soit parce que leurs maisons avaient été brûlées ou parce qu'elles avaient peur pour leur propre sécurité ou celle des membres de leur famille. Des membres du Parlement et des représentants de partis politiques et de la société civile ont fait part à la mission de leur préoccupation du fait que la situation des personnes déplacées, qu'ils considéraient comme une menace pour la stabilité politique et sociale et un grave problème humanitaire, n'ait toujours pas été réglée. Les membres de la mission se sont rendus dans l'un des quatre principaux camps de personnes déplacées à Dili, situé près de l'hôpital national, et se sont entretenus avec les intéressés. Leur principale préoccupation était que, malgré la présence de la police de la MINUT et de la force internationale de sécurité à Dili, la situation en matière de sécurité ne les incitait guère à quitter le camp et à retourner dans leurs foyers. Les personnes déplacées estimaient également qu'aucun progrès n'avait été accompli dans le processus de justice.

16. Il était clair pour la mission que l'absence de sécurité et le manque de logement étaient les principales raisons pour lesquelles les personnes déplacées qui vivaient dans les camps ne rentraient pas dans leurs foyers. Plusieurs des Timorais qui se sont entretenus avec les membres de la mission ont estimé que tant que les affaires du commandant Reinado et des pétitionnaires ne seraient pas réglées, les personnes déplacées resteraient dans les camps. S'il est vrai qu'un climat politique et sécuritaire favorable encouragerait les personnes déplacées à retourner dans leur communauté, il était aussi évident que des efforts à plus long terme s'imposaient de la part du Gouvernement pour reconstruire les logements de ces personnes ou leur en bâtir de nouveaux.

Droits de l'homme

17. La situation des personnes déplacées pose certes un grave problème au Gouvernement mais la population du Timor-Leste jouit d'un large éventail de droits de l'homme, notamment la liberté d'expression, la liberté de critique du gouvernement, la liberté de réunion et la liberté de religion. La priorité sera accordée au renforcement du système d'administration de la justice et à l'amélioration de l'accès à la justice afin d'accroître la confiance du public en la capacité de l'État de protéger les droits de l'homme de ses citoyens. S'agissant du mécanisme national de protection des droits de l'homme, il était encourageant de noter que le Bureau du Médiateur pour les droits de l'homme et la justice, qui a pour mandat de protéger les droits de l'homme, de renforcer l'intégrité, de promouvoir la bonne gouvernance et de combattre la corruption, a élargi ses activités après le revers enregistré dans les domaines des droits de l'homme et de la gouvernance au cours de la crise de 2006. Lors d'une réunion avec les membres de la mission, le Médiateur, Sebastiao Dias Ximenes, a expliqué que le Bureau avait fait face à la crise humanitaire et sécuritaire en suivant activement le problème des personnes déplacées et en restant en liaison avec le Gouvernement et d'autres organismes pour essayer de protéger les droits des intéressés. Le Bureau avait encore beaucoup à faire pour expliquer son rôle à la population afin que celle-ci le considère comme un mécanisme au service de tous ceux qui ont besoin de lui.

18. Le Médiateur a informé la mission que, depuis mars 2006, le Bureau avait reçu du public 370 plaintes dont la plupart étaient des allégations de prévarication, étroitement suivies d'allégations de violation des droits de l'homme. Le plus grand nombre de plaintes, tant pour violation des droits de l'homme que pour prévarication, étaient formulées à l'encontre de la police nationale et le Médiateur a formulé l'espoir que le Gouvernement investirait davantage de ressources dans la formation et le perfectionnement professionnel des agents de police et la mise en place de mécanismes de responsabilisation. Le Médiateur a informé la mission que des crédits seraient inscrits au budget de 2008 pour élargir les activités du Bureau en créant pour la première fois quatre bureaux régionaux, ce dont il y a lieu de se féliciter. Toutefois, à l'instar des autres institutions de l'État, le Médiateur rencontre des problèmes de personnel qualifié et continuera d'avoir besoin de l'aide de la communauté internationale.

Développement socioéconomique

19. La mission a noté que le chômage était très élevé, notamment chez les jeunes, (40 % en moyenne) et qu'il était devenu une cause importante de violence et d'agitation. Dans une déclaration qu'elles ont remise à la mission, les ONG ont

souligné qu'un grand nombre d'enfants et de jeunes avaient participé au conflit ethnique entre « l'est et l'ouest » et à des groupes d'arts martiaux qui se combattaient, entre eux, contribuant à des troubles civils et provoquant l'effondrement de la structure sociale, notamment à Dili. La pauvreté demeure une cause majeure d'instabilité au Timor-Leste où environ 40 % de la population vivent encore au dessous du seuil de pauvreté national et où le taux de croissance économique annuel devrait atteindre 7 % pour que ce fléau puisse être combattu efficacement. La mission a constaté avec satisfaction que l'emploi des jeunes était considéré par le Gouvernement comme un secteur prioritaire dans le « pacte » international pour le Timor-Leste. (Le « pacte » est un cadre de coordination des ressources visant à promouvoir la coopération entre les partenaires internationaux et nationaux autour de six domaines prioritaires stratégiques.)

20. La mission a également noté que le Timor-Leste disposait de ressources financières pour son développement grâce à ses recettes pétrolières et gazières. On estime que la production de pétrole et de gaz dans la mer de Timor a généré un montant de 1,9 milliard de dollars à la fin de 2007. Les recettes sont détenues dans le Fonds pétrolier créé en 2005. Les ressources du Fonds devraient augmenter régulièrement à moyen terme. D'après les prévisions actuelles, leur valeur totale atteindra 2,9 milliards de dollars d'ici 2008 et 5,6 milliards de dollars d'ici 2011. Toutefois, les ONG ont fait observer dans leur déclaration à la mission que les recettes importantes provenant du secteur pétrolier n'avaient pas jusqu'à présent eu d'incidence sur la vie des habitants. Si le Gouvernement a été loué pour la gestion efficace du Fonds, il devrait établir un équilibre entre une gestion prudente de ses ressources pour les générations futures et leur utilisation, afin d'améliorer la situation socioéconomique de la population, en particulier celle des jeunes.

III. Observations

21. Le Gouvernement du Timor-Leste et la population timoraise ont réservé un accueil chaleureux à la mission, dont la visite a été très largement interprétée comme une réaffirmation de l'appui et de l'assistance de l'ONU et de la communauté internationale au pays. Tous les interlocuteurs timorais que la mission a rencontrés ont exprimé leur gratitude pour le soutien fourni par l'Organisation au Timor-Leste et loué les activités menées par la MINUT. Les autorités timoraises, et les membres du Gouvernement en particulier, se sont déclarés pleinement satisfaits de l'assistance reçue de la Mission. Compte tenu des difficultés considérables auxquelles le pays doit faire face, toutes les parties timoraises concernées ont également exprimé le vif désir que l'ONU maintienne une présence à long terme dans le pays.

22. Après avoir rencontré les dirigeants timorais, les parlementaires, et les représentants de partis politiques, de la société civile, de l'Église, et de la communauté diplomatique, ainsi que des hauts responsables de la MINUT, la mission constate qu'un grand nombre des causes de la crise de 2006 n'ont toujours pas été examinées. Les questions relatives à la gouvernance, à la séparation des pouvoirs et à la mise en place d'institutions viables ont joué un rôle crucial dans la crise. Celle-ci a été provoquée par les divisions au sein de la direction, la faiblesse des institutions, en particulier des forces de sécurité, et l'inadéquation des structures gouvernementales. Certaines des conséquences de la crise, à savoir les questions relatives à l'affaire *Reinado*, aux pétitionnaires et aux personnes déplacées n'ont pas

non plus été réglées. Le rétablissement de la confiance de la population dans les institutions de l'État et la situation sur le plan de la sécurité, la réintégration des personnes déplacées et le règlement des différends inévitables concernant les terres et les biens sont des problèmes très réels auxquels le pays doit faire face en 2007 et qu'il devra régler au cours des prochaines années.

23. La principale préoccupation de la mission est le fait que, malgré la tenue satisfaisante des élections présidentielles et législatives, des divergences de vues persistent au sein de la direction politique, ce qui nuit à l'unité nationale et à la stabilité politique, à un moment où un consensus national serait nécessaire pour s'attaquer aux graves problèmes du pays; on mentionnera notamment les personnes déplacées, la réforme du secteur de la sécurité, le développement économique, le rétablissement de la stabilité, le renforcement des institutions démocratiques, l'amélioration de la gouvernance et le respect de la légalité. La mission demande instamment aux dirigeants politiques du Timor-Leste d'unir leurs efforts afin de régler ces questions de manière coordonnée, dans l'intérêt national. Il est évident qu'il faut poursuivre les activités en vue de maintenir le dialogue et de régler le conflit aux niveaux national et communautaire, afin de promouvoir un consensus politique et de calmer les tensions. La mission encourage la MINUT à poursuivre ses bons offices afin d'accélérer les efforts vers la réconciliation nationale. Elle a estimé que le processus de réconciliation devrait se dérouler compte tenu de la nécessité de poursuivre en justice les auteurs d'actes criminels et de faire en sorte qu'ils aient à en répondre, du droit des titulaires de postes électifs de gouverner conformément à la Constitution et aux lois, ainsi qu'au programme gouvernemental approuvé par le Parlement national, et sans préjudice du droit de l'opposition de contester la politique gouvernementale par des moyens exclusivement pacifiques et non violents.

24. Il est évident pour la mission qu'à moins que les divergences de vues des dirigeants timorais ne soient réglées, l'incertitude politique persistera, et avec elle, la perspective d'une résurgence de la violence et des effusions de sang. La population timoraise était très préoccupée par la précarité de la situation sur le plan de la sécurité et une amélioration dans ce domaine contribuerait pour une large part au retour et à la réintégration des personnes déplacées. Dans ce contexte, il est également important que les dirigeants résolvent rapidement non seulement les questions relatives à l'affaire *Reinado* et aux pétitionnaires mais aussi celles identifiées par la Commission d'enquête, en particulier celles ayant trait aux poursuites judiciaires et à la responsabilité pour les actes illicites commis durant la crise de 2006. Le règlement de ces questions et l'application des recommandations de la Commission démontreraient aussi que justice est faite et qu'elle est perçue comme telle, et renforceraient la primauté du droit dans le pays, contrant ainsi le sentiment d'impunité. La justice est également nécessaire pour renforcer les efforts déployés afin de promouvoir le dialogue et la réconciliation nationale.

25. Du fait que les Timorais n'ont pas confiance dans leurs institutions en matière de sécurité, notamment dans la police, depuis la crise de 2006, ils considèrent que la présence de la police des Nations Unies demeure cruciale pour assurer le maintien de l'ordre, ainsi que la formation et le développement institutionnel de la police. Toutefois, la mission a constaté que, malgré la coopération généralement satisfaisante qui s'est établie entre la police de la MINUT et la police nationale, il existait des tensions latentes dans cette relation. Il semble que la police nationale soit irritée par le fait que la police de la MINUT (et non pas elle-même) assume des

fonctions opérationnelles, alors qu'elle occupe une position subordonnée par rapport à la force de police nationale, laquelle n'est pas en mesure d'assumer ces responsabilités pendant que ses membres sont sélectionnés et encadrés par la police de la MINUT, conformément à l'arrangement supplémentaire relatif à la police, signé par la Mission et le Gouvernement. La mission approuve résolument la proposition du Représentant spécial du Secrétaire général au Timor-Leste, selon laquelle ce dernier devrait déployer une mission d'experts dans les meilleurs délais, afin d'examiner les relations de travail, le rôle et les responsabilités de la police de la MINUT et ses relations avec la Police nationale et le Ministère de l'intérieur, tels que définis dans l'arrangement en question.

26. La mission est d'avis que le Timor-Leste continuera d'avoir besoin de l'assistance de l'ONU dans divers domaines dans un avenir proche. L'année prochaine sera cruciale pour le nouveau gouvernement qui n'a pris ses fonctions qu'en août 2007, et devra consolider ses bases et mettre en œuvre ses programmes prioritaires afin de renforcer la sécurité et d'améliorer la vie de la population, tâches pour lesquelles l'appui des partenaires multilatéraux et bilatéraux sera requis. La mission espère que le Gouvernement envisagera d'investir dans l'infrastructure, comme les routes, les transports, les travaux publics, les télécommunications et l'électricité, car cela permettrait non seulement d'offrir des emplois aux jeunes Timorais mais aussi d'encourager les investissements étrangers et de dynamiser le tourisme, secteur dans lequel le pays dispose d'un potentiel important, si les équipements nécessaires sont mis en place. La mise au point par le Gouvernement de l'infrastructure devant régir les biens fonciers, afin d'assurer le respect de tous les droits de propriété, contribuerait à améliorer le climat des investissements et des affaires et faciliter la réintégration des personnes déplacées. Les autorités souhaiteront peut-être aussi envisager d'utiliser les recettes pétrolière et gazières pour promouvoir un développement économique et social durable.

27. Le mandat de la MINUT, qui expire le 26 février 2008, comme l'a décidé le Conseil de sécurité dans sa résolution 1745 (2007), devrait être prorogé car la mission a un rôle important à jouer en continuant à aider la population et les dirigeants timorais à surmonter les graves difficultés auxquelles ce jeune pays est encore confronté. Il existe un grand réservoir de bonne volonté internationale en faveur du Timor-Leste, mais la mission souhaitait que l'assistance de l'ONU et l'aide internationale soient considérées comme encourageant le renforcement des institutions démocratiques, de l'état de droit et de l'autosuffisance au Timor-Leste, afin de réduire la dépendance du pays à l'égard de l'assistance internationale. La mission a estimé que, si l'Organisation pouvait fournir une assistance, elle n'était pas en mesure de régler les problèmes politiques, sociaux et économiques fondamentaux du pays. L'avenir du Timor-Leste est entre les mains de ses dirigeants et de son peuple, lesquels doivent prendre le contrôle de son développement et faire preuve de la volonté politique nécessaire pour assumer leurs responsabilités. Pendant la période de la prorogation du mandat, la mission prie le Secrétaire général de rendre compte des progrès accomplis dans les secteurs clefs, afin de permettre au Conseil de sécurité d'évaluer la mesure dans laquelle un appui de l'ONU est nécessaire à l'avenir.

Annexe

Mandat et composition de la mission

Le mandat de la mission était le suivant :

a) Réaffirmer l'attachement du Conseil de sécurité à la souveraineté, à l'indépendance, à l'intégrité territoriale et à l'unité nationale du Timor-Leste, ainsi qu'à la promotion de la stabilité durable dans le pays;

b) Féliciter le peuple timorais pour la bonne conduite des élections et les efforts qu'il fait en vue de consolider la paix et la démocratie dans le pays;

c) Encourager le Gouvernement, le Parlement, les partis politiques et le peuple timorais à continuer de collaborer en vue d'engager un dialogue politique et de consolider la paix, la démocratie, l'état de droit, la réforme du secteur de la sécurité, le développement socioéconomique durable et la réconciliation nationale dans le pays;

d) Réaffirmer l'engagement pris par le Conseil d'aider le peuple timorais à consolider la paix, la gouvernance démocratique et l'état de droit pendant la période faisant suite aux élections, d'appuyer et d'encourager les efforts faits en vue de garantir la transparence et la justice et de donner suite aux recommandations formulées par l'Organisation des Nations Unies à cet égard, et souligner que le mandat de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT) énoncé dans la résolution 1745 (2007) du Conseil constitue une importante contribution des Nations Unies à ces efforts;

e) Exprimer l'appui sans réserve du Conseil à la MINUT et à la présence des Nations Unies au Timor-Leste et évaluer les progrès accomplis sur place dans l'exécution du mandat de la Mission;

f) Discuter et procéder à des échanges de vues avec les autorités timoraises sur les moyens d'aider le pays à se doter des moyens voulus pour faire fond sur les progrès en matière de sécurité et les progrès démocratiques et autres accomplis jusqu'à présent;

g) Souligner l'engagement à long terme pris par la communauté internationale en faveur de la stabilisation et du développement au Timor-Leste, et la nécessité pour les partenaires bilatéraux et internationaux de continuer à appuyer les efforts faits par les Timorais pour parvenir à l'autonomie.

La mission était composée des membres ci-après :

M. Dumisani Kumalo, Ambassadeur (Afrique du Sud), chef de mission

M. Liu Zhenmin, Ambassadeur (Chine)

M. Muhammad Anshor (Indonésie)

M^{me} Diana Eloeva (Fédération de Russie)

M. Peter Burian, Ambassadeur (Slovaquie)

M^{me} Jackie Wolcott, Ambassadrice (États-Unis d'Amérique)